



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 1255

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation du dépistage du cancer colorectal en France. La généralisation de la coloscopie n'est pas envisageable en raison des risques liés à cette technique invasive. Néanmoins, les progrès réalisés, et encore insuffisamment exploités, permettent aujourd'hui de réaliser, au moins dans un premier temps, un test ne revêtant aucun danger pour le patient. Cependant, n'étant pas organisé, le dépistage du cancer colorectal n'est souvent pratiqué que par les personnes les plus avisées ou bien conseillées, renvoyant ainsi à des inégalités basées sur des critères sociaux ou économiques. En conséquence, il lui demande s'il envisage de mettre en place les moyens d'une politique de dépistage efficace de cette forme de cancer.

## Texte de la réponse

Le ministre est particulièrement attaché à rééquilibrer la politique de santé pour mieux assurer la prévention, les soins et la réadaptation. Au vu des données épidémiologiques, la présence de sang occulte dans les selles devrait être observée chez environ 2 à 3 % des personnes de 50 à 74 ans participant à ce programme de dépistage, et conduira à leur proposer une coloscopie. A terme, ce dépistage organisé pourrait ainsi induire environ 70 000 coloscopies, et probablement mettre en évidence une lésion cancéreuse une fois sur 20, et de gros polypes précancéreux 4 fois sur 20. Ce chiffre de 70 000 actes est à mettre en regard des plus de 900 000 coloscopies actuellement réalisées en France, chaque année. La pratique du dépistage organisé pourrait entraîner une diminution du nombre de coloscopies pratiquées, du fait d'une meilleure sélection des patients chez lesquels cet acte serait effectué. Cependant, il persiste de nombreuses difficultés structurelles à la mise en place de ce dépistage organisé. Les centres de décision sont trop dispersés et cela nuit à l'efficacité du système. C'est pourquoi le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sera amené à proposer une nouvelle organisation des compétences dans le cadre de la loi pluriannuelle de programmation en santé publique que le Gouvernement souhaite déposer au premier semestre 2003.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1255

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 août 2002, page 2799

**Réponse publiée le :** 14 octobre 2002, page 3605